

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 185**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Désignations à divers organismes

---

**Direction Générale des Services  
Service des Séances de l'Assemblée**

## **Institut Départemental de Développement de l'Autonome (IDDA)**

Conformément au code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration de l'Institut Départemental de Développement de l'Autonome (IDDA) est composé de trois représentants des départements qui supportent, en tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies.

Le mandat de des administrateurs précédemment désignés arrivant à échéance en juillet 2016, il convient de procéder à de nouvelles désignations.

## **Commission de coordination des politiques publiques de santé (CCPMS)**

Le décret n° 2015-1878 du 30 décembre 2015 relatif aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, présidées par le directeur général de l'agence régionale de santé, apporte des modifications à leur composition.

Désormais, ces commissions devront compter deux suppléants, et non plus un seul, pour les représentants des collectivités territoriales. De ce fait, il convient de désigner un suppléant supplémentaire pour chacune de ces commissions.

Pour rappel, la composition actuelle pour la collectivité est la suivante :

- Pour la commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile : Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, représentée par Madame DEVESA, suppléée par Monsieur Jacques COLLOMB
- Pour la commission de coordination dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux : Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, représentée par Monsieur REY, suppléé par Monsieur Jacques COLLOMB

## **Commission de haute surveillance du legs de GUEIDAN**

La marquise de GUEIDAN a légué en 1880 à la commune de Gardanne une grande partie de ses biens dans le but de créer un institut agronomique destiné à l'enseignement.

Une commission de haute surveillance est chargée de surveiller l'évolution des biens légués. Le conseil d'administration de l'établissement d'enseignement agricole Aix-Valabre a validé une nouvelle composition de cette commission, qui compte notamment un représentant du Conseil départemental, qu'il convient de désigner.

## **Collège institutionnel de l'association ARCHEOMED**

L'association ARCHEOMED, basée à Arles, est une plateforme mutualisée qui regroupe des entreprises du secteur du patrimoine culturel.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, en vertu de la Loi NOTRe, le Conseil départemental ne pourra plus subventionner cette association. Pour autant, l'implication de cette dernière au sein des enjeux forts qui vont structurer le territoire arlésien dans les années à venir, en fait un acteur important sur ces questions. L'association propose au Conseil départemental de siéger au sein d'un conseil institutionnel, regroupant, entre autres, les collectivités territoriales de la région. Etant entendu que la présence du département auprès de ce collège ne sera lié à aucun financement, il convient de désigner le représentant du Conseil départemental.

### **Conseil d'administration de Provence promotion**

Le 16 avril 2015 nous avons désigné, pour siéger au sein du conseil d'administration de Provence promotion, Madame VASSAL, Madame BIAGGI et Monsieur GAZAY.

Madame VASSAL et Monsieur GAZAY ne pouvant plus assurer ces fonctions, il convient de désigner de nouveaux représentants du Département.

### **Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance**

Par délibérations du 16 avril et du 26 juin 2015, nous avons désigné pour siéger au sein du syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance :

- En qualité de titulaires : Messieurs SANTELLI et LIMOUSIN, et Mesdames SAEZ et MIQUELLY
- En qualité de suppléants : Messieurs FERAUD, GAZAY et GERARD, et Madame BRUNET

Madame MIQUELLY ne pouvant plus assurer ses fonctions de membre titulaire, il convient de désigner un nouveau représentant du Département.

### **Comité technique régional autisme (CTRA)**

Le comité technique régional autisme a été créé par l'ARS en 2012, afin de pouvoir décliner de manière opérationnelle les axes de travail sur les réponses à construire en faveur des personnes avec autisme et autres troubles envahissant du développement.

Le règlement intérieur prévoit une nouvelle composition du CTRA, avec un siège pour chaque Conseil départemental de la Région PACA. Il convient donc de désigner la personne qui représentera la collectivité.

### **Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome d'Aix-les-Milles (CCE)**

Par délibération du 16 avril 2015, nous avons désigné pour siéger à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome d'Aix-les-Milles, deux membres : un titulaire, Monsieur PERRIN et une suppléante, Madame BRUNET.

Les membres de cette commission devant être répartis en trois catégories égales en nombre, conformément à l'article R571-73 du code l'environnement, le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence nous informe qu'il est amené à porter le nombre des membres de la CCE représentant le Département à quatre. Il convient donc de désigner un second titulaire ainsi qu'un second suppléant.

**Commission de suivi de site – usine Altéo à Gardanne et décharge industrielle de Mange-Garri à Bouc-Bel-Air**

Monsieur le préfet nous demande de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter le Département au sein de cette commission.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL